

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/04/2015

Réception par le Prefet : 27/04/2015

Publication : 30/04/2015



Département Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-4-2-8

Séance du vendredi 24 avril 2015

GUICHET UNIQUE ARTISANAT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND,
Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, Mme GROFF,
M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,
JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN,
MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien,
Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,
SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. GRAPPE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG 2015-3-1-4 du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2015-2-2-1 du 19 février 2015 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer, au titre du dispositif de Guichet Unique Artisanat :

- une subvention de 2 693 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 17 956 € HT, à l'entreprise CANOPEE, dirigée par Mme Laurence MARTIN, pour la création d'une fleuristerie à COLMAR,
 - une subvention de 4 043 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 26 952 €, à l'entreprise CLIMANOE, dirigée par M. Jonathan SCHELL, pour la création d'une entreprise d'installation sanitaire, de chauffage, climatisation et ventilation à HOUSSEN,
 - une subvention de 6 224 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 41 491 €, à l'entreprise POLESE ENERGIES, dirigée par M. Patrice POLESE, pour la création d'une entreprise d'installation de chauffage, de sanitaire, climatisation et électricité à ANDOLSHEIM,
 - une subvention plafonnée à 8 000 €, sur la base de 15 % d'une dépense subventionnable de 175 961 €, à l'entreprise BOULANGERIE PÂTISSERIE FERRY, dirigée par M. Jeremy FERRY et Mme Coralie FERRY, pour la création d'une boulangerie, pâtisserie, traiteur, chocolatier, glacier, confiserie à SAUSHEIM,
 - une subvention de 3 535 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 23 565 €, à l'entreprise BOULANGERIE PÂTISSERIE PASCAL DEBES, dirigée par M. Matthieu PASCAL, pour la reprise d'une boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, glacier, traiteur à SAINT-AMARIN,
 - une subvention plafonnée à 8 000 €, sur la base de 15 % d'une dépense subventionnable de 172 699 €, à l'entreprise LA REININGUETTE, dirigée par M. Noël HERMANN et Mme Véronique NIKLOWITZ, pour la création d'une boulangerie, pâtisserie, traiteur à REININGUE,
 - une subvention de 4 462 €, soit 15 % d'une dépense subventionnable de 29 749 €, à l'entreprise KAISER FRERES, dirigée par MM. Manuel KAISER et Stéphane KAISER, pour la création d'une entreprise d'installation et de maintenance de chauffage, sanitaire, climatisation à OSENBACH,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F223, chapitre 204, fonction 93, nature 20421 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions